

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX
DE LA HAUTE-LOIRE

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL

Procès-verbal de la séance du 21 décembre 2007

ORDRE du JOUR

- ❶ Situation des emplois
- ❷ Questions diverses

Membres titulaires présents :

Représentants de l'Administration

M. QUINTIN, Chef des services fiscaux, Président ;
M. PERAUD, Directeur divisionnaire ;
M. PELE, Directeur divisionnaire ;
M. LARCADE, Chef de service comptable ;
M. GUILLAUME, Inspecteur principal.

Représentants du personnel :

Mme ADOULI-LAMARTINE, Contrôleur principal, M. CIACHERA, Contrôleur, et
Mme RANC, Agent administratif principal représentant le SNUI.
Mme ANDRE, Contrôleur principal et M. TRESCARTE, Contrôleur représentant le
SNADGI-CGT.

M. QUINTIN, Président, ouvre la séance à 8 heures 30.

Mme CHANUT assure le secrétariat ; Mme ADOULI est chargée des fonctions de
secrétaire-adjoint.

Le Président constate que le quorum est atteint et que le CTPD peut donc siéger
valablement.

Les représentants des organisations syndicales donnent tour à tour lecture d'une
déclaration liminaire dont les textes sont joints en annexes du présent procès verbal.

En réponse, le président indique qu'il n'est pas dans son propos de justifier les
suppressions d'emplois en tant que telles mais il rappelle que dans le contexte du contrat
de performance, la DGI a pris des engagements vis à vis des missions, a donné des
garanties en termes de requalifications, de carrière et de moyens. Elle a des obligations en
matière d'efficacité et d'amélioration des performances. Elle a bénéficié de la
modernisation des outils de travail qui a dégagé de la productivité.

Ce ne sont pas les réformes qui entraînent les suppressions d'emplois, c'est l'inverse. Elles visent à trouver la meilleure manière de réaliser au mieux les missions, avec la plus grande efficacité.

Dans le département, les suppressions ont été localisées dans les services où les charges le permettaient ou sur des postes dont les titulaires partaient à la retraite tout en garantissant l'harmonie charges/emplois.

Sur les questions liées aux rémunérations, il fait observer qu'il s'agit d'un sujet relevant du niveau national. Il souligne toutefois l'importance du volet de requalifications (Tableaux d'avancement, listes d'aptitude, concours).

S'agissant de la fusion DGI/CP, il souligne le manque provisoire de visibilité et d'information. Il ajoute que le dossier n'est pas ficelé. Des ateliers travaillent sur différentes hypothèses. Un premier pré rapport a été rendu au ministre le 7 décembre dernier. Il sera présenté en janvier aux organisations syndicales nationales. Les grandes décisions seront prises au printemps.

Sur l'avenir des services supports, il ajoute qu'aucune réflexion n'a été lancée localement pour l'instant. Il rappelle que certains services de direction font le même métier (ex. : FDL, Budget..).

En Haute-Loire, la direction unique n'est pas envisagée pour 2008. Sur son implantation, il fait remarquer qu'il n'y a pas actuellement à la Trésorerie générale de locaux disponibles pour accueillir la DSF. Le TPG et son adjointe ont récemment assisté à une réunion de l'encadrement.

Le 10 janvier, une réunion sera organisée avec les agents de la direction pour recueillir leurs interrogations.

Sur les remarques visant les groupes de travail avant les réunions des CTPD, il indique qu'il est attaché à un vrai dialogue au sein des instances paritaires, les travaux des groupes étant destinés à éclairer les décisions à prendre par le directeur.

A son sens, il existe 2 types de groupes de travail :

- les groupes de travail Administration/représentants des personnels avec un vrai débat visant à préparer les dossiers soumis au CTPD ;
- les groupes de travail avec les agents sur l'aspect métier pour éclairer le directeur sur les propositions à faire.

Il ne doit pas y avoir d'interférence entre ces différents types de dialogue.

En CTPD, il y a le président d'une instance sans voix prépondérante. En groupe de travail, il y a le directeur avec les cadres et les agents. Il précise qu'il essaiera de participer le moins possible aux groupes de travail sur des discussions professionnelles.

S'agissant du bouclier fiscal, il observe que la relance a été effectivement mal ressentie et surtout mal expliquée. Il faut faire connaître la nouvelle procédure aux contribuables modestes, mal informés. Localement, la relance a conduit à une dizaine de demandes.

Sur les règles d'affectation, il rappelle que la fiche n° 3 a été mise en place pour les mouvements 2007. C'est une mesure qui était réclamée par les directeurs pour mettre fin à des détachements croisés (le plus souvent acceptés voire demandés par les agents ou les organisations syndicales). La règle a été appliquée de manière très raisonnable. En ce qui le concerne, il entend, s'il n'y a pas de raison sérieuse d'y déroger, appliquer la règle de l'ancienneté. Pour des cas individuels, il utilisera la possibilité offerte par la fiche 3.

M. TRESCARTE fait valoir que l'application des anciennes règles était un moindre mal. Il se déclare néanmoins satisfait des déclarations du président. Sur la fusion il est urgent d'attendre et même la date possible avancée de 2009 semble peut être prématurée sur le

site du Puy en Velay. Il rappelle une nouvelle fois que de grossières erreurs ont été faites entre autre lors du rapprochement **CDI/RECETTE**. C'est pourquoi les représentants des personnels du SNADGI-CGT 43 veilleront à ne pas les reproduire.

Le Président propose d'aborder le premier point inscrit à l'ordre du jour.

I – Situation des emplois

M. PERAUD présente le dossier et décrit la méthode de l'efficience utilisée par l'administration centrale pour déterminer les prélèvements à effectuer dans les DSF.

- ❶ Comparaison charges/effectifs des directions
- ❷ Panel des 10 DSF les plus performantes
- ❸ Alignement de toutes les DSF sur le ratio moyen charges/effectifs du panel
- ❹ Calcul du gain potentiel d'emplois par DSF dans la limite du nombre d'emplois à prélever.

M. CIACHERA demande si les appels téléphoniques sont pris en compte dans les charges des services.

M. PERAUD confirme que les appels reçus pendant la campagne IR sont retenus.

Le président souhaite que tous les nouveaux moyens techniques (autocom, files d'attente) soient utilisés pour analyser les trafics. Il entend également mener une réflexion sur l'accueil. Il y a des marges de progression sur l'accueil physique, son organisation ainsi que sur l'accueil téléphonique (le téléphone ne doit pas perturber les autres missions). Il ajoute que l'accueil est la vitrine de la DGI. Il faut y affecter des agents volontaires et compétents. Il souhaiterait organiser une journée de rencontre des agents de l'accueil avant la campagne IR.

M. TRESCARTE demande si au titre des 95 prélèvements dans les CH au titre de Téléactes, figurent des conservateurs.

Le président répond ne pas avoir d'indication sur l'avenir des conservateurs. Il souligne que la mise en place de FIDJI a généré de très importants gains de productivité (99% des bureaux sont à moins de 40 jours). Les agents doivent être fiers de leur implication ; ils se sont parfaitement adaptés.

Mme ADOULI souligne l'investissement important des agents de la CH.

Le président ajoute que la publicité foncière est restée à la DGI grâce à la réussite de FIDJI.

M. TRESCARTE rappelle que l'exemple de la mise en place de FIDJI est un excellent exemple de reconnaissance de l'investissement des agents dans l'installation d'une nouvelle application. Il rappelle qu'ici même le SNADGI-CGT 43 avait dénoncé, fermement, le fait que les agents de la CH avaient eu le plaisir d'avoir 4 postes de supprimés...suite à la mise en place de cette application, et qu'ensuite de nombreux renforts ont dû être affectés et encore récemment. C'est une curieuse façon de gérer les suppressions de postes.

Le président rappelle que les agents de l'EDRA sont destinés à pallier les à coup de charges notamment pendant les congés d'été.

M. CIACHERA remarque qu'en Haute-Loire, ils sont affectés à temps continu sur des postes vacants.

En réponse, M. PERAUD indique qu'il y a peu de services dans le département et qu'en outre, on observe un taux élevé de temps partiel. Les agents de l'EDRA se retrouvent ainsi « figés » sur un poste.

M. CIACHERA souligne qu'on a enregistré 16 départs à Yssingeaux au cours des dernières années. Seuls 6 agents sont arrivés.

M. PERAUD fait remarquer qu'il y a confusion entre les emplois implantés et le nombre d'agents sur des sièges.

Il reprend son exposé sur la déclinaison des mesures nationales au plan local.

- Les prélèvements : 1 A, 3 B et 2 C

Le poste de l'agent A du SEP, admis à la retraite en 2008 est supprimé. Il reste un emploi A à l'IFU. Il y a également un A+, adjoint du responsable.

M. LARCADE précise qu'avec la création du pôle de recouvrement forcé, le poste du SEP faisait en quelque sorte double emploi, au moins en ce qui concernait les procédures collectives.

Les 3 postes B désimplantés concernent la DSF (retraite), la Conservation des hypothèques (retraite) et le CDI/SIE de Brioude (poste vacant au SIE).

Les postes C supprimés ont été localisés à la DSF (retraite) et au CDI/SIE de Brioude (retraite envisageable au CDI).

- Le plan social : 1 C en A et 2 C en B

Un emploi C du CDI du Puy est transformé en A à la BDV et 2 emplois C du CDI du PUY sont transformés en B dans le même service.

Mme RANC fait remarquer qu'il n'est pas judicieux d'installer dès à présent les agents en cellule CSP dans la mesure où des stages sont prévus au 1^{er} trimestre suivis de la campagne IR.

Le président fait observer qu'ils pourront néanmoins faire du CSP de janvier à avril.

Après avoir souligné la contribution de la DSF avec le prélèvement de 2 emplois, il rappelle les nouvelles règles applicables en cas de suppression d'emplois. Désormais, c'est l'agent ayant la plus faible ancienneté administrative dans la structure concernée par la suppression qui sera impacté par la suppression de son poste. En outre, le butoir de 5 ans pour la garantie de la résidence est supprimé.

M. TRESCARTE estime que c'est une très bonne chose que ce butoir de 5 ans de garantie à la résidence soit supprimé.

Le président soumet alors le projet au vote du CTPD.

Vote pour : 5 voix (représentants de l'Administration)

Vote contre : 5 voix (représentants du personnel)

II – Questions diverses

★ Les ponts naturels en 2008

Le président constate qu'il y en aura 5 en comptant le 2 janvier 2009. Il propose de retenir par principe ceux qui tombent pendant les vacances scolaires (26 décembre et 2 janvier). Pour les 2 mai et 10 novembre, il envisage de faire procéder à un sondage auprès des

agents par les chefs de service. En revanche, il ne souhaite pas que les services soient fermés le 9 mai, en pleine campagne IR.

M. TRES_CARTE expose la position du SNADGI 43 qui est opposé à la fermeture imposée aux agents, ce qui les oblige à poser 1 jour de congé. Par contre le SNADGI-CGT 43 ne verrait pas d'inconvénient que les bureaux soient fermés au public, mais que les agents puissent venir travailler. Néanmoins, toujours à l'écoute de tous les personnels, il sait que la très grande majorité ne comprend pas pourquoi le pont du 9 Mai n'est pas proposé. D'autant que de nombreux départements le font. Il rappelle aussi, très clairement, que la notion de 50% de présents n'est plus d'actualité depuis la mise en place de l'ARTT en 2001. Aujourd'hui c'est à une présence significative que doit veiller le responsable d'un service.

Le président estime qu'il est hors de question de fermer l'accès des services au public et d'accepter que des agents travaillent.

M. PERAUD fait remarquer que lors des sondages, des agents se déclarent opposés aux ponts naturels et le moment venu, ils posent des demandes de congés.

M. TRES_CARTE le confirme, mais cela n'est pas forcément incompatible si la présence est significative.

★ Rachat de jours de congés.

M. TRES_CARTE souhaite connaître le nombre d'agents qui ont bénéficié du paiement de jours de congés pour l'année 2007 et si ces revenus sont fiscalisés. De plus qu'en est-il pour l'année 2008 ?

Le président indique que 31 agents ont demandé le rachat de jours de congés. Il ajoute que les sommes perçues sont soumises aux cotisations sociales et fiscalisées. Il n'a pas d'information concernant le paiement de jours en 2008.

★ Séminaire de Chomelix

M. TRES_CARTE renouvelle la demande qu'il avait faite au précédent directeur visant à obtenir la charte de l'Encadrement élaboré lors du séminaire organisé à Chomelix. En effet le SNADGI-CGT 43 estime que l'Encadrement fait partie intégrante des personnels de la DGI. De ce fait tout ce qui les touche doit normalement pouvoir être connu. La DGI a souhaité qu'une charte locale de l'Encadrement soit passée dans tous les départements. A partir de là il est incompréhensible qu'une instance paritaire qui représente tous les agents, comme un CTPD, ne puisse pas avoir connaissance d'un tel document. Le SNADGI-CGT 43 ne veut pas croire qu'un document collectif qui engage des agents puisse être secret. A moins qu'il n'y ait des choses à cacher. Cela nous ne pouvons le croire.

Le président réserve sa réponse jusqu'en janvier prochain.

★ Visite de Mme CHANUT Conseillère RH.

Le président rappelle que la conseillère RH a pour mission de répondre aux questions des agents mais aussi d'aller au devant de leurs interrogations. A ce titre, elle effectuera des déplacements sur les sites. Elle n'intervient pas en tant que porte parole de la direction.

Elle pourra être parfois accompagnée du Directeur divisionnaire des ressources ou du DFP. Elle participera à des réunions avec les chefs de service. Un espace lui sera réservé sur Alti 43.

Le président souhaite organiser une fois par an sur chaque site, une conférence sur les sujets RH.

M. TRES_CARTE estime que le poste de RH prend de plus en plus d'importance et qu'il est de plus en plus sensible. Les agents, devant les multiples changements, sont souvent anxieux et ils ont besoin de nombreuses explications. Le SNADGI-CGT 43, comme il le

fait depuis longtemps, sera très à l'écoute de tous et veillera à ce que tous les agents puissent avoir les meilleures informations, dans les meilleures conditions.

★ M. TRESCARTE souhaite que les procès verbaux des séances des CTPD soient diffusés sur Alt43. Cela se fait dans d'autres départements, et il n'y a aucune raison que sur ce site qui est dédié à tous il n'y ait pas une rubrique avec le PV définitif des CTPD. C'est une demande tout à fait légitime, que de nombreux agents attendent.

Le président fait observer qu'il se passe généralement beaucoup de temps entre la séance et la diffusion du procès verbal. Il envisage en revanche de rédiger un compte rendu rapide dès la fin du CTPD.

M. TRESCARTE n'est pas d'accord. Il n'est pas contre un compte rendu rapide fait par le Directeur. Le SNADGI-CGT 43 en fait un assez copieux d'ailleurs. Cela n'a rien à voir avec le PV officiel. Il précise qu'un refus sur le sujet serait incompréhensible.

★ Les horaires variables : à une question de M. TRESCARTE sur la mise en route du badgeage sur Agora, M. PERAUD répond que très récemment, 2 agents, gestionnaires d'horaires variables, sont allés en formation de formateurs. Dans la 2^{ème} quinzaine de janvier, ils assureront la formation des autres GHV et des chefs de service.

M. TRESCARTE espère qu'AGORA gestion des agents marchera mieux que pour les remboursements de frais. Il précise que pour la paye les agents ne sont pas pressés pour passer par AGORA.

M. PERAZUD ajoute que les nouveaux matériels et les cartes ont été livrés. Un électricien devrait prochainement procéder aux travaux de branchement.

★ M. CIACHERA fait part de l'étonnement des agents d'Yssingaux qui assistent aux visites d'inspecteurs principaux sans qu'on leur ait expliqué la raison.

Le président explique que le site d'Yssingaux est en phase de certification, ce qui nécessite des enquêtes sur place. Par ailleurs, au 4^{ème} trimestre, il y a eu une mesure PVFI. Toutefois, pour ne pas agacer les agents, il a été demandé à l'inspecteur principal qui en était chargé de faire une intervention la plus transparente possible pour les agents.

Les agents doivent être informés du but du contrôle interne au moment de l'intervention. Il doit ensuite y avoir un retour de la part du chef de service sur les constatations effectuées.

M. TRESCARTE souligne que les agents s'interrogent sur le bénéfice attendu de la certification. Il rappelle que le SNADGI-CGT 43 ne comprend pas cette démarche. En effet nous ne sommes pas dans la sphère marchande, alors faire certifier quoi. Sachant d'autre part que la qualité de service des agents de la DGI et évidemment ceux de la DSF 43 est largement reconnue. Ces certifications n'ont aucun sens.

Le président précise que M. FUZIER pilote cette opération qui est importante pour l'image de la direction.

★ M. TRESCARTE demande quelles ont été les suites de l'intervention de la Gendarmerie le 18 octobre dernier à l'HDI de Brioude, à l'occasion d'une grève des régimes spéciaux et alors que les syndicats de la DGI n'avaient pas appelé.

Le président indique que le Colonel de Gendarmerie qu'il a récemment rencontré a noté le caractère inopportun de cette intervention et a déclaré que ceci ne se reproduirait pas.

★ M. TRESCARTE demande des précisions sur le recrutement de contractuels handicapés, sachant qu'un poste est créé en Haute-Loire.

M. PERAUD indique que la Direction a reçu une cinquantaine de candidatures. 12 postulants seront reçus en entretien.

L'agent sélectionné débutera sa formation à l'ENI en septembre 2008 et sera affecté dans le département en septembre 2009.

★ M. CIACHERA fait état de matrices individuelles qui ont été établies en juin dans les services et pour lesquelles les rôles ne sont toujours pas sortis.

★ Journées Portes ouvertes : Le président informe le CTPD qu'elles seront organisées fin mars ou début avril. Aucun thème n'a encore été retenu. En janvier, une rencontre sera organisée avec les organisations syndicales afin d'évoquer le sujet.

M. TRESCARTE est très étonné de cette annonce. Il n'en voit pas l'intérêt et rappelle les fiascos précédents. Seuls les actions de mécontentement des agents pouvaient être soulignées. De son point de vue ce n'est pas une bonne idée.

★ Formation nationale à la déontologie : Le président indique que, suite à l'intervention des organisations syndicales nationales auprès de l'Administration centrale après des décisions des commissions de discipline sur la consultation des applications informatiques, une action nationale a été mise en place afin de sensibiliser les agents aux règles de déontologie.

Deux sessions ont déjà été organisées dans le département. Si dans un premier temps, on a observé une appréciation plutôt négative de la part des agents, il apparaît que la formation favorise une meilleure compréhension des enjeux (secret professionnel, habilitations informatiques et gestion des mots de passe, consultation des applications et traçabilité).

M. TRESCARTE attire l'attention sur le contenu de cette « formation ». Le SNADGI-CGT 43 y sera attentif.

M. PERAUD ajoute que c'est la CNIL qui exige un contrôle de l'utilisation des applications.

Le président précise que des séances spécifiques seront mises en place pour les agents de la sphère contrôle fiscal (BDV, ICE...).

★ Le président fait part de son intention de développer le soutien technique des cadres auprès des agents.

En l'absence de nouvelle question, il présente ses vœux aux membres du CTPD puis rend hommage à M. LARCADE, Chef de service comptable qui est admis à faire valoir ses droits à la retraite à la fin du mois.

* *

*

Il remercie les participants et lève la séance à 12 heures 15.

Le Président,
Gérald QUINTIN

La Secrétaire,
Annie CHANUT

La Secrétaire-Adjoint

Françoise ADOULI LAMARTINE



Monsieur le Président,

Aujourd'hui nous sommes conviés à un **Comité Technique Paritaire Départemental (CTPD)** qui est, pour vous, votre premier dans le département de la **Haute-Loire**, dont vous assurez la charge depuis début Novembre. Traditionnellement ce **CTPD**, d'avant Noël, est consacré à l'emploi. Depuis de trop nombreuses années **la DSF 43**, probablement en guise de cadeau, nous annonce des charrettes de suppressions de postes. Bien sûr, vous allez nous dire que vous n'y êtes pour rien. Evidemment la politique gouvernementale est celle que la majorité des français vient de réélire. Quand la soupe est bonne, on redemande du rab... Evidemment, en tant que fonctionnaire, même si nous sommes pour le moins stigmatisés, voire agressés par nos gouvernants eux mêmes, nous devons obéir. Pourtant, Monsieur le Président, souffrez que les représentants des personnels issus du **SNADGI-CGT 43**, puissent s'interroger sur **l'étendue de nos objectifs**. Ceux du **SNADGI-CGT** sont clairs, c'est tout simplement la défense des intérêts de tous les personnels, de leurs outils de travail, de toutes leurs missions, sans oublier la qualité du service rendu à tous les citoyens, sans exception, de manière juste et égalitaire et ce sur tout le territoire. La section du **SNADGI-CGT 43** s'inscrit totalement dans ces objectifs. Pourtant, Monsieur le Président, vous pouvez, aujourd'hui, être étonné de notre présence en face de vous, surtout pour cette première convocation. D'autant qu'il est encouragé de la boycotter au niveau national. Pour la seconde, les sections adaptent en local l'attitude la mieux appropriée.

Nous avons pensé, Monsieur le Président, que votre premier CTPD et après avoir tenu dès votre arrivée un discours apaisant couplé à une attitude plutôt ouverte envers tous vos interlocuteurs aussi bien d'en haut que d'en bas, ne méritait pas un durcissement particulier. Maintenant la balle est dans votre camp, il va falloir passer des bonnes intentions affichées à des preuves réelles de dialogue, voire de concertation.

Un mot sur les dernières élections professionnelles qui ont permis à **92,61 % des agents altiligériens de démontrer leur sens aigu de civisme**. Outre que cela doit être une grande fierté d'avoir des agents citoyens, ils ont aussi clairement exprimé les espoirs qu'ils mettent dans leurs représentants. Sachez, Monsieur le Président, que le **SNADGI-CGT 43** est conscient de leurs attentes. Comme à son habitude, et bien au delà d'une simple posture, il sera présent partout et pour tous. Un détail, tout de même concernant ces résultats, nous interpelle. Attentif à vos propos, vous nous avez affirmé que nous **n'étions pas adversaires**. Le **SNADGI-CGT 43** vous informe que nous ne prenons aucun responsable, digne de ce nom, pour un adversaire. Nous sommes avant tout, tous, des agents de la DGI, voguant dans la même galère. C'est pourquoi **l'affirmation claire de nos objectifs communs**, concernant la défense de tous les personnels, de leurs outils de travail, de toutes leurs missions, d'un réel service public de qualité et de proximité, pourrait pour ne pas dire devrait sensibiliser cette frange essentielle qu'est le commandement local. Et bien non, Monsieur le Président, depuis longtemps **nous déplorons le manque de solidarité de ces derniers**, lors des actions menées par une très grande majorité des agents. **Ils viennent solidairement de décider de mettre un zéro pointé en direction du SNADGI-CGT 43**. Faut-il le regretter, probablement pas, mais il nous avait semblé comprendre que l'encadrement de notre maison tremblait pour son avenir au travers d'une fusion globale pas forcément désirée. Dans ce contexte incertain, nul doute qu'ils vont nous prouver leur capacité à s'unir et surtout à défendre, seuls, leurs ambitions personnelles. Nous allons les observer tranquillement, nullement traumatisés par cette bulle significative. Depuis votre arrivée, vous n'avez eu de cesse de normaliser les relations humaines entre tous vos collègues altiligériens. Les représentants des personnels du **SNADGI-CGT 43** observent paisiblement votre méthode de gouvernance et n'ont, a priori, pas de réserve à l'heure actuelle.

L'articulation de votre manière de management impose que vous ayez les meilleures relations possibles avec les représentants des personnels, sachant, d'autre part, que vous êtes pieds et points liés, concernant les décisions de fond prises au niveau de notre Direction Générale (**DG**) ou au niveau politique. Nous en sommes tout à fait conscients.

Néanmoins certains axes forts, qui semblent présider à votre méthode présente et future, laissent penser que vous avez une réelle volonté de dialogue et pourquoi pas, rêvons un peu, de concertation. Pour **exemple significatif vos propos sur la place et le rôle des CTPD**. Le **SNADGI-CGT 43** ne vous rappellera pas **l'importance de cette instance** sur les orientations en matière de tous les actes de gestion touchant au domaine professionnel de l'ensemble des agents, en matière d'organisation et de fonctionnement, d'élaboration et de bilan des budgets de la DSF 43 (particulièrement important depuis la **LOLF**), du plan et du bilan sur la Formation Professionnelle, de restructurations de service (CDI/RECETTE, CDI/CDIF, Pôle Enregistrement...). Néanmoins le **SNADGI-CGT 43** tient à préciser certaines choses. La mode est actuellement à la **DGI**, déclinée évidemment en local, aux groupes de travail, en amont des CTPD, avec les agents concernés par les sujets d'actualité. Séduisant, a priori. Malheureusement il s'avère, à l'usage, que ces groupes de travail ne servent qu'à orienter, voire imposer, des décisions déjà arrêtées. Cette dérive n'est pas acceptable. Un groupe de travail ne remplacera jamais un CTPD et il ne doit pas non plus servir à faire pression sur les agents ou leurs représentants. Pour rappel, un CTPD est une instance soumise à des règles de consultation, de préparation, de dialogue et enfin de vote.

Votre volonté d'engagement dans ce sens et donc à souligner. **Les représentants des personnels élus du SNADGI-CGT 43** vous encouragent à continuer dans ce sens et seront derrière vous lorsque les intérêts réels des agents, des services, des missions et du service public au sens large du terme seront préservés, voire développés.

Toutefois le plus dur sera de mettre en adéquation cet ambitieux discours avec la réalité de terrain, couplé aux moyens qui vous seront alloués : **Dépasser la simple posture de circonstance** en une réelle efficacité en terme de qualité de service public tout en assurant un maximum de garantie aux plus valeureux serviteurs de l'Etat, qui sont les plus nombreux à la base, ne l'oublions pas.

A une époque où l'objectif principal de nos gouvernants est la chasse aux fonctionnaires, votre tâche va être des plus ardues. Nul doute que vous en ayez conscience.

Néanmoins le **SNADGI-CGT 43** est convaincu qu'avec un minimum de volonté, avec un souci constant de n'oublier personne sur le bord du chemin, il est possible d'accompagner au mieux tous les changements radicaux qui vont nous **êtres imposés à tous.**

La première condition est de donner du temps au temps. Il n'y a pas si longtemps, ici même, l'obsession constante d'imposer, coûte que coûte, certaines décisions contestables et prises sans véritable concertation, avait provoqué de véritables levées de bouclier. Poussés par une base excédée, **nous représentants loyaux des personnels** avons organisé des répliques qui se sont avérées payantes. Mais à quel prix, Monsieur le Président, demandez à certains témoins encore ici présents. C'est pourquoi **nous demandons en premier lieu de donner du temps au temps,** de réellement impliquer tous les agents lors des évolutions à venir, d'informer au mieux les représentants des personnels, par exemple dans les Copil lors de transformation lourdes en matières d'évolutions diverses qui touchent les conditions de travail des agents. Cette revendication s'appuie en outre sur un discours de rêve du plus célèbre de nos récents ministres des Finances, qui trône aujourd'hui par dessus vos épaules. Ce brillant politicien, véritable étoile de la communication, dans ses propos face aux représentants des personnels au printemps 2004, expliqué en détail tous les tenants et aboutissants d'un **véritable dialogue entre tous** lors des divers changements qui nous concernent. Pour résumer, il affirmait, sans rire, qu'aucune réforme ou restructuration ne devait être entreprise sans concertation !!! Nul doute, là encore, Monsieur le Président, que ce discours soit gravé dans votre mémoire et serve de base à votre gestion présente et future. Les représentants des personnels du **SNADGI-CGT 43** se tiennent à votre disposition pour mettre en œuvre cet engagement fort.

Les représentants des personnels élus du **SNADGI-CGT 43** tiennent à vous rappeler qu'ils prennent très au sérieux leur rôle, même limité du fait de la prépondérance de votre vote. En effet votre fonction de **Directeur des Services Fiscaux** de la Haute-Loire influe forcément sur la décision finale.

Lors de la dernière grève du 20 novembre avec un taux de **73,51% de grévistes, notre département se hisse encore sur le podium.** Ce qui est remarquable, aussi, c'est que tous les services...et tous les grades, se sentent concernés par le pouvoir d'achat, les emplois, et les conditions de travail. Vous allez nous dire que la situation de la Haute-Loire n'est pas pire que les autres, ce en quoi vous avez raison : **elle est pire comme les autres :**

- **Les Français sont 65%** à estimer que leur pouvoir d'achat a diminué au cours des douze derniers mois, alors qu'ils étaient 57% à le penser en janvier, selon un sondage IFOP.

- **1370 suppressions d'emplois sont à créditer au bilan 2008 de la DGI !**

- **Les conditions de travail se dégradent,** le nombre d'arrêt maladie ne cesse de croître, le mal vivre au travail fait de nombreuses victimes et malheureusement la une des journaux.

Alors que les **agents de la Fonction publique** subissent **une perte de pouvoir d'achat de 7 % depuis janvier 2000**, croyez vous que ce sont les mesures dites en faveur du pouvoir d'achat qui vont les satisfaire ?

Trois mesures, trois raisons d'être en colère :

- La monétisation des jours de congés : sacrifier 4 jours de repos pour gagner au mieux **500€ bruts pour un A, 320€ bruts pour un B et 260€ bruts pour un C en 2007 !** A terme ce sont les 35h qui vont être remises en cause, c'est inadmissible.

- L'indemnité de sommet de grade pour les A et B est une mesure ciblée comme la nomme justement les ministres, car elle ne touche qu'entre 1% et 1.5% des fonctionnaires.

- **Les heures supplémentaires exonérées de cotisations sociales et fiscales !!!** C'est clair on préfère payer des heures supplémentaires que de créer des emplois, à croire que le taux de chômage est satisfaisant, sans parler du manque à gagner de la Sécurité Sociale...

Avec ces **mesurettes**, c'en est fini du maintien du pouvoir d'achat pour tous, c'est le détricotage complet du statut. On détruit les garanties collectives au profit de la mise en œuvre de « mesures ciblées » qui, au total, vont concerner moins de 5 % des fonctionnaires !

Alors, quand on parle Bouclier fiscal, comprenez que les agents aient une poussée d'urticaire. Ce dispositif, censé concerner moins de 100 000 foyers fiscaux, est pour l'essentiel voué à bénéficier aux plus aisés. Si des foyers fiscaux aux revenus et patrimoines moyens, voire modestes, pourront également en être bénéficiaires, ce sera dans de très faibles proportions et pour des montants limités.

Des informations parues dans la presse (*Libération* du mercredi 26 septembre) confirment cette appréciation. Le journal indique qu'à cette date, **la moyenne des montants est de 50 000 € par personne.** Et voilà que La DGI demande à ses directions territoriales d'envoyer une lettre de relance pour que ces contribuables pensent bien à faire valoir «*leurs droits*» avant le 31/12/2007 !

En fait, avec cette opération de relance, l'objectif du ministre est double. Il entend d'abord faire la part belle à son électorat fortuné. Mais il veut aussi faire rechercher les contribuables aux revenus faibles susceptibles d'en bénéficier. Ainsi, pour quelques euros remboursés, la statistique du nombre de bénéficiaires augmentera pendant que la moyenne des remboursements baissera. C'est simplement une mesure politicienne.

Pour les suppressions d'emplois, on essaye de nous consoler et surtout de nous **faire avaler la pilule** en nous affirmant que ce sera **gagnant-gagnant !!** En, effet la moitié des gains générés par les suppressions serait redonnée aux fonctionnaires. Si l'on considère que le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux dégagera 500 millions d'euros et que comme promis la moitié sera reversée aux fonctionnaires encore en activité, **cela fera 8 euros par mois**. On part bien entendu du principe que la répartition des pseudos gains se fera de manière purement mathématique, c'est à dire sans tenir compte du grade et de l'administration, ce qui est peu probable... voire par exemple les abondements conséquents en **points NBI** d'une infime partie de responsables pour les inciter à mettre en place cette politique de casse de la fonction publique et ce sans état d'âme. Le premier Conseil de modernisation des politiques publiques, qui s'est tenu le mercredi 12/12/2007 à l'Elysée, a approuvé quelques 97 décisions.

Cette réunion, que le chef de l'Etat a ouvert, **constitue "un point d'étape de la révision générale des politiques publiques (RGPP)"** qui a pour objectif de concilier l'amélioration du service public avec l'économie de moyen".

C'est une nouvelle arme de guerre contre l'emploi public. Supprimer des fonctionnaires pour la seule raison qu'il y en a trop. Sans souci des missions, de l'efficacité sociale, de l'aménagement du territoire, des conditions de travail, des services rendus à l'ensemble de la population... Cette politique encourage aussi les fusions, les restructurations et autres régionalisations de services locaux. Quand est-il en Haute-Loire ? Les services supports comme celui du personnel vont t-ils fusionner et même être régionalisés ? Qu'en pensez-vous, Monsieur le Président ?

Nous tenons, aussi, à vous rappeler que le SNADGI-CGT, comme tous les autres syndicats de la DGI, est fermement opposé aux nouvelles règles d'affectation au niveau local. En effet, unilatéralement et en force, la DGI tente d'imposer aux agents une affectation faisant fi de la règle de l'ancienneté. Plus de 40 000 agents ont signé une pétition contre cette remise en cause de cette règle fondamentale et essentielle en matière d'affectation. En local nous tenons à vous signaler qu'une pétition, signée par 116 agents sur 138 présents, revendique que vous appliquiez la règle de l'ancienneté en Haute-Loire lors des affectations locales.



DECLARATION DU SNUI LORS DU CTPD DU 21 DECEMBRE 2007

Monsieur le Président,

Comme depuis de nombreuses années, vous convoquez le CTPD pour nous «informer» des suppressions d'emplois que vous allez mettre en oeuvre au 1^{er} septembre prochain.

Comme depuis de nombreuses années, les agents se mobilisent pour vous «informer» de leur désaccord total sur cette façon de voir l'évolution des services et des missions de notre administration.

Comme depuis de nombreuses années les agents ne sont pas dupes des prétextes pris par la DG pour justifier ces suppressions ! Tout y est passé, l'informatisation, la redistribution des missions entre DGI et DGCP, les fausses simplifications et les réorganisations douteuses. Et depuis l'année dernière, la cerise sur le gâteau, le calcul pseudo-scientifique de « l'efficience » !

Comment voulez-vous que dans ces conditions, le dialogue social qui est censé avoir lieu dans le cadre de ce CTPD puisse avoir lieu ? Il sera encore faussé dans la mesure où les décisions sont prises et qu'aucune marge de manœuvre n'existe réellement !

Le SNUI considère que ce volume particulièrement important de suppressions d'emplois, tant au niveau national que local, va encore provoquer une dégradation sans précédent des conditions de vie au travail et d'exercice des missions.

Face aux grands chamboulements qui s'annoncent déjà avec la fusion DGI-DGCP, le SNUI condamne l'attitude inflexible et purement dogmatique de l'administration sur la situation de l'emploi.

Le 20 novembre, lors de la journée de grève fonction publique, les agents de la Haute-Loire (73% de grévistes) , par leur mobilisation, ont clamé leur « ras le bol ». Par leur mobilisation lors du scrutin de vote aux élections en CAP, les agents ont démontré que la voix de leurs représentants syndicaux ne pouvait pas, ne devait pas être ignorée.

La destruction programmée de la fonction publique est inadmissible et favorise de plus en plus l'inégalité sociale. Nous vous disons que les fonctions exercées dans les services et notamment à Brioude vont conduire nombre d'entre eux à l'asphyxie. Nous vous disons que l'implication, l'accroissement de la technicité et la conscience professionnelle que les agents ont mis en œuvre lors des réformes incessantes subies depuis plusieurs années doivent être reconnus sous la forme d'une réelle revalorisation de leur pouvoir d'achat grâce à des mesures pérennes et collectives.

Nous insistons sur nos revendications principales qui sont toujours d'actualité dans notre campagne « **réclamons notre dû** » à savoir l'attribution de 40 points d'indices immédiatement pour les cadres A B C et une augmentation minimum de 80€ mensuel de la prime de technicité.

La technicité des agents devrait être reconnu depuis des années au profit de tous les agents de la DGI. En effet on supprime de plus en plus de cadres C pour les transformer en cadre B voire en

cadre A et idem pour les cadres B... Cela démontre que nombre de collègues ne sont plus rémunérés à leur juste valeur et que le constat est simple :

Aujourd'hui les cadres C sont des B d'hier et idem pour les B qui ont les fonctions d'inspecteurs.. Seuls les inspecteurs ont une possibilité aléatoire d'être promus Inspecteurs Départementaux...

Pour conserver notre pouvoir d'achat on refuse absolument la promotion interne qui ne favorise hélas que quelques agent dits « méritants » au dépens d'une majorité de plus en plus découragée.. Chacun doit retrouver sa place et chacun doit voir ses missions reconsidérées et donc valorisées au niveau de son traitement.

L'instabilité et le manque de visibilité qui se sont encore aggravés avec l'annonce de la fusion DGI-DGCP, participent grandement au mal-être ressenti par nombre d'agents.

Mais que dire aussi des négociations salariales du 17 décembre 2007 avec des propositions inacceptables !

La proposition du Ministre consiste à regarder, cas par cas la situation de chaque fonctionnaire pour constater si celui-ci a perdu ou non du pouvoir d'achat et de garantir individuellement celui-ci.

En s'appuyant sur le fameux glissement Vieillesse (changement d'échelon) et les promotions de B en A à l'Education Nationale notamment et de la Police (effectif augmenté de 1500 postes !!) le pouvoir d'achat de tous les fonctionnaires est augmenté de 2,4% par an et selon ses statistiques seuls 17 à 24% des fonctionnaires ont perdu un peu du pouvoir d'achat !! Ces statistiques du Ministre bien entendu ne tiennent pas compte des non-titulaires, du personnel de la fonction hospitalière, et de la fonction territoriale.

Encore une fois, il s'agit la d'une remise en cause sans précédent du principe des carrières qui figure dans le statut général de la Fonction Publique.

La seule possibilité éventuelle qui reste aux agents est de travailler plus en se payant avec des journées ARTT : c'est un scandale sans précédent !

Monsieur le Président, nous espérons avoir été entendus et nous vous «informons » que nous allons siéger aujourd'hui pour manifester notre opposition totale à ce nouveau train de suppressions d'emplois.

Nous vous remettons, ci-joint, les pétitions du personnel de la Haute-Loire contre la suppression des emplois